

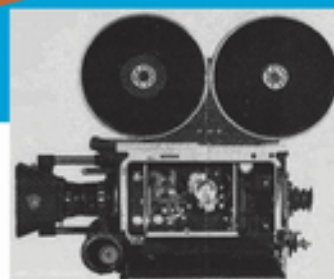
CONCOURS «FILME NOUS LA COMTE»

3ème édition



PRIX DU JURY
PRIX DU PUBLIC
PRIX JEUNESSE
PRIX des Amis de la Comté

Appel à tous les vidéastes !
*amateurs ou professionnels,
scolaires ou associations,
pour réaliser un court métrage
en lien avec la Comté d'Auvergne**



Date limite d'envoi des films :

25 mars 2018

*Règlement du concours : www.facebook.com/club.cine.yronde

Contact : club.cine@orange.fr / 06 59 91 88 99



Règlement du Concours

"Filme-nous la Comté"

La troisième édition du concours "*Filme-nous la Comté*" est lancée par l'association Loi 1901 : le Club Ciné d'Yronde et Buron.

Date de lancement : 1er novembre 2017

Date de clôture : 25 mars 2018

1- OBJECTIFS

Le concours "*Filme-nous la Comté*" est un événement culturel autour du film court, ayant pour objectif de révéler et de mettre en valeur des œuvres amateurs réalisées en Comté d'Auvergne.

Souhaitant favoriser le développement de l'art visuel localement, ainsi que l'attractivité, le dynamisme et la créativité de la région, "*Filme-nous la Comté*" est un concours ouvert à tous : tous les vidéastes amateurs à titre individuel ou collectif, associatif ou scolaire, à l'exception d'un groupement des membres du comité organisateur.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, il est impératif de répondre aux critères suivants :

- **CRITERE 1: Lieu de tournage**

Le film doit être réalisé en Comté d'Auvergne ou le film doit avoir un lien direct ou indirect avec la Comté d'Auvergne.

- **CRITERE 2 : Durée**

Les films doivent durer un minimum de 3 mn et un maximum de 15 mn (générique compris).

- **CRITERE 3 : Format**

Le format retenu est le DVD, finalisé en fichier numérique. Les fichiers type AVI, MPEG2, MPEG 4, MOV, VOB ou WMV sont recommandés. Les films pourront être rendus le jour de la sélection à tous les réalisateurs qui en feront la demande.

- **CRITERE 4 : Date limite d'envoi et adresse**

La date limite d'envoi du projet, et des documents, doit être respectée, soit le 25 mars 2018, à 23h59, à Club Ciné Yronde et Buron, 7 rue du Haut pavé, 63270 YRONDE et BURON (le cachet de la poste faisant foi).

- **CRITERE 4 : Version française**

Tous les films doivent être présentés en version originale et/ou sous-titrés en français s'il est dans une autre langue. Les frais de sous-titrage sont à la charge du producteur.

- **CRITERE 5 : Equipe**

L'équipe peut être composée de 1 à 5 personnes.

Si le titulaire du film est mineur, il doit avoir signé une feuille d'autorisation du représentant légal.

- **CRITERE 6 : Genre**

Tous les genres peuvent être abordés : fiction, reportage, documentaire, voyage, animation, expression libre, clip, vidéo...

Tous les thèmes sont acceptés à l'exception de ceux à caractère choquant et offensant (pornographie, incitation au racisme, homophobie, misogynie, xénophobie, faisant l'éloge du suicide ou de comportements dangereux...).

- **CRITERE 7 : Financement**

Les équipes composées uniquement de personnes mineures pourront bénéficier d'une aide financière du Club Ciné d'Yronde et Buron entre 50 € et 100€. Les demandes devront être faites manuscrites et motivées lors de l'inscription. Le Bureau du Club Ciné sélectionnera et étudiera les demandes, une réponse sous quinzaine sera faite à l'équipe. Le versement sera réalisé par chèque. Cette aide est considérée comme une aide matérielle pour le tournage et/ou le formatage du film ou pour la maintenance lors du tournage ou montage. Aucun recours ne pourra être fait après décision du Bureau sur le montant de l'aide ou en cas de refus d'attribution.

Ne pas avoir été financé par une société de production audio visuelle.

3 - PRE SELECTION

Une pré-sélection sera effectuée. Les équipes seront informées.

4 - INSCRIPTION

L'inscription est gratuite et doit être effectué via le formulaire présent sur le site du Club Ciné. Le règlement ci-présent ainsi que l'inscription doivent être dûment remplis et retournés à l'association Club Ciné Rue du Haut Pavé - 63270 YRONDE et BURON.

La participation au festival implique l'adhésion au présent règlement et les respects préalable aux critères de sélection.

5 - PRIX

Les prix suivants seront attribués aux lauréats :

Prix du Jury : 150 €

Prix jeunesse : 100 €

Prix du Public : 100 €

Prix des amis de la Comté Républicaine : « surprise »

6 - ANNULATION DU CONCOURS, RECLAMATION ET INDEMNISATION

Le Club Ciné se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si aucun envoi ne lui paraît diffusable ou de déclarer le concours infructueux si le nombre de projets est inférieur à 5.

Toute décision des jurés est sans appel.

Les candidats des projets non retenus à l'issue de chaque tour ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Je (nous) accepte (ons) sans réserve le règlement ci-joint.

(signature précédée de "lu et approuvé")

(dans le cas ou le participant est mineur, c'est au tuteur de signer cette fiche)

Date :

Nom(s) et Signature (s) :

Bulletin d'inscription

La deuxième édition du concours "*Filme-nous la Comté*" organisé par l'Association Club Ciné d'Yronde et Buron, loi 1901 est ouvert le 1er novembre 2017 et se clôturera le 25 mars 2018.

1- Composition de l'équipe réalisatrice

| Réalisateur | NOM | Prénom | Date de Naissance | Adresse | Observation |
|-------------|-----|--------|-------------------|---------|-------------|
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |

Courriel :

Téléphone portable :

Téléphone 2 :

2- Le Film

Le Titre :

Genre : Fiction Réalité Animation Clip
 Expression Libre Vidéo Autre

Téléphone portable :

Téléphone 2 :

3- Synopsis du Film

4- Musiques du film (indiquer les références des œuvres utilisées)

Je (nous) certifie (ions) être le(s) auteur(s) de ce film.

Je (nous) autorise (ons) les organisateurs du concours "*Filme-nous la Comté*" du Club Ciné d'Yronde et Buron à le diffuser et à en garder une copie.

Je (nous) accepte (ons) sans réserve le règlement ci-joint.

Date :

(signature précédée de "lu et approuvé")

(dans le cas où le participant est mineur, c'est au tuteur de signer cette fiche)

NOM 1

Signature 1 :

NOM 2

Signature 2 :

NOM 3 Signature 3 :

NOM 4 Signature 4 :

NOM 5 Signature 5 :

« PETIT RAPPEL

Le **processus de création d'un film** peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Il comprend les 4 étapes suivantes.

1) La **phase d'écriture et de conception du film**, aussi appelée "le développement", consiste à développer une idée originale pour pouvoir ensuite la communiquer aux différents interlocuteurs nécessaires à la fabrication du film.

2) La **pré-production** consiste à définir puis rechercher les moyens techniques, humains et financiers qui permettront de réaliser le film.

Pendant cette phase, le producteur établit le coût du film et trouve les financements.

Il aide aussi le réalisateur à redéfinir son projet, en fonction des moyens obtenus.

La préparation du tournage se met en place et les divers lieux de tournage sont sélectionnés par le réalisateur en collaboration avec l'équipe technique et la production.

3) La **production** du film correspond à la phase d'organisation du tournage (constitution des équipes techniques et artistiques, casting, plan de travail) et au tournage proprement dit.

L'efficacité du tournage dépend généralement de la qualité du travail accompli en amont.

4) La **post-production** correspond à la phase de montage après le tournage. Les différents éléments du film (images, ajout éventuel d'effets spéciaux, sons) sont assemblés.

Le développement

La première étape du processus de création d'un film est le développement.

Il s'agit de l'étape pendant laquelle **le scénario est écrit**.

Le producteur du film peut soit acquérir les droits d'un livre, d'une histoire vraie ou d'un autre film, soit partir d'une idée originale.

Une fois que l'intrigue est choisie, une **synopsis**, c'est-à-dire un résumé, est préparée.

Vient ensuite la conception d'un **séquencier**, qui décompose l'histoire en scènes et définit la structure dramatique du film.

L'écriture du scénario peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ce document est souvent remanié à plusieurs reprises avant d'obtenir un consensus des créateurs et des producteurs.

Il peut s'accompagner d'une **note d'intention** qui apporte un éclairage supplémentaire sur le projet en précisant les intentions de l'auteur.

A cette étape de la création, les producteurs peuvent entrer en contact avec un distributeur pour évaluer le succès potentiel d'un tel film en salles ou en DVD.

La pré-production

Pendant la pré-production, le film est conçu et entièrement imaginé : l'ensemble des plans à tourner est établi et le projet peut même être dessiné sur un **storyboard** par des illustrateurs.

A ce stade du processus de création d'un film, le budget de la production est évalué.

Le producteur exécutif se charge d'**embaucher l'équipe** nécessaire à la réalisation du film.

La taille et le type d'équipe dépendent de la nature du film et de son budget.

Une "équipe type" se compose du réalisateur, d'un assistant réalisateur, d'un directeur de casting (qui auditionne des acteurs et figurants), d'un régisseur général (qui participe au repérage des décors et lieux de tournage), du directeur de production (qui gère le budget) et du directeur de la photographie ou chef opérateur de prises de vues (qui est responsable de la prise de vues pendant le tournage).

Par ailleurs, le directeur artistique s'occupe des scènes de tournage, des costumes et du maquillage, le décorateur crée l'apparence des scènes et le chef-opérateur du son est le responsable de la prise de son sur le plateau.

L'opérateur son crée de nouveaux sons à l'aide de bruitages, le compositeur écrit des morceaux de musique pour le film et le chorégraphe coordonne les mouvements des acteurs.

Les lieux de tournage sont repérés et les autorisations requises sont obtenues. On prépare également le matériel et les accessoires.

La production

La production est le moment où le réalisateur tourne le film, sous la direction d'un producteur et aux côtés de techniciens et d'artistes divers.

La majorité de l'équipe doit être présente à ce stade du processus de création d'un film (accessoiriste, scripte, photographe).

Le scripte est présent à chaque étape de la réalisation d'un film car il est la mémoire du tournage. Chaque scène est tournée en plusieurs fois et chaque prise est marquée à l'aide d'un **clap** filmé à chaque début ou fin de prise.

Cela permet ensuite au monteur de repérer les prises car il y a sur le clap différentes informations (le numéro de la scène, celui de la prise, le nom du réalisateur, celui du directeur artistique, la date et le nom du film).

Le clap sert aussi de marqueur pour la synchronisation du son, qui est enregistré séparément et intégré au film lors du montage.

Pour les productions utilisant des pellicules photographiques, les négatifs du jour sont envoyés au laboratoire à la fin de chaque journée pour un développement nocturne.

Ces développements reviennent du laboratoire sous le nom de **rushes** et sont visionnés par le réalisateur, l'équipe de tournage et parfois les acteurs.

La postproduction

La post-production est une phase cruciale : elle rassemble les étapes qui suivent le tournage, à savoir **le montage, l'ajout de la bande son et des effets spéciaux**.

Cette phase du processus de création d'un film a beaucoup évolué avec les technologies numériques : aujourd'hui, le travail se fait principalement sur ordinateur.

Durant la postproduction, les différentes séquences sont assemblées par le monteur, qui sélectionne et ordonne les meilleures prises.

Après l'examen et l'approbation du réalisateur et du producteur, la pellicule est "fermée" : aucun changement ne sera effectué par la suite.

Le film passe alors dans le Département du son pour l'ajout de la bande sonore (effets sonores, doublage et dialogues).

A l'issue de ce travail, le film est prêt à être fixé dans sa forme définitive avant d'être présenté au public. »